

NOTE D'INFORMATION

n° 26.41 – Septembre 2026

La formation professionnelle dans le réseau des Greta et des GIP-FCIP en 2024

- En 2024, l'activité de formation professionnelle du réseau des Greta et des GIP-FCIP (groupement d'intérêt public – formation continue insertion professionnelle) marque un recul par rapport à l'année précédente. Une nouvelle baisse des effectifs stagiaires (- 5 %) s'accompagne cette année d'une diminution de 2 % des heures stagiaires dispensées et de 4 % des fonds versés par les commanditaires de prestations. Comme l'année précédente, cette diminution touche principalement les bénéficiaires de la formation continue et en particulier les demandeurs d'emploi (- 11 % en 2024 après - 14 % en 2023). À l'inverse, l'apprentissage poursuit sa progression (+ 5 % après + 9 %) jusqu'à représenter 29 % des stagiaires et plus de la moitié des heures de formation et des financements versés par les commanditaires.

Ministère de l'Éducation nationale
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteur : Dominique Abriac, DEPP A1
Édition : Souphaphone Douagbara
Maquette : DEPP C2
e-ISSN 2431-7632



69 millions d'heures
de formation
professionnelle
dispensées
par les Greta
et les GIP-FCIP

dont **55 %**
au titre de
l'apprentissage

1 milliard d'euros
de chiffre d'affaires

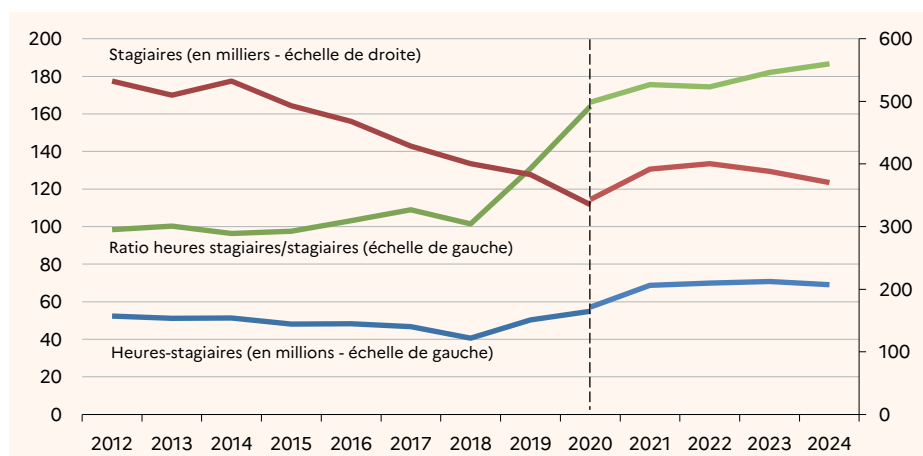
Un fléchissement de l'activité en 2024

En 2024, les Greta et les GIP-FCIP ont formé 370 100 stagiaires, soit une baisse de 5 % par rapport à 2023. Cette évolution s'accompagne d'un recul de 2 % du nombre des heures stagiaires dispensées, qui s'établissent à 69,1 millions

figure 1. Le montant total des produits financiers générés par l'activité de formation professionnelle diminue lui aussi mais se maintient au-dessus du milliard d'euros (- 4 % en euros constants) (voir figure 3 en ligne). Ce fléchissement met un terme au sursaut de croissance observé à la suite de la loi

du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », qui a réuni les champs de l'apprentissage et de la formation continue des adultes. L'adjonction des produits de l'apprentissage à ceux de la formation continue, dans un contexte où cette activité était déjà présente au sein du dispositif et fortement encouragée par les politiques publiques, a entraîné dès 2019 une progression rapide de l'activité du réseau des Greta et des GIP-FCIP. Cette dynamique a été renforcée par le fait qu'un apprenti bénéficie en moyenne de significativement plus d'heures de formation qu'un autre stagiaire de la formation continue.

1 Évolution des heures stagiaires réalisées, des effectifs stagiaires et du ratio (heures stagiaires/stagiaires)



Le ratio heures stagiaires/stagiaires est la durée moyenne de stage, qui correspond au rapport entre le nombre total des heures stagiaires dispensées et le nombre total des stagiaires bénéficiaires des prestations.

À partir de 2020, les indicateurs sont ceux remontés par le bilan pédagogique et financier (BPF) ce qui provoque une rupture de série. À partir de 2021, le nombre des stagiaires apprentis a été redressé à partir des remontées de l'enquête SIFA.

Lecture : en 2024 le réseau des Greta et des GIP-FCIP a dispensé 69 millions d'heures de formation à 370 000 bénéficiaires en France, avec un rapport moyen calculé de 187 heures de formation dispensées pour un stagiaire.

Champ : France, réseau des Greta et des GIP-FCIP.

Source : DEPP, enquête n° 63 « bilan des actions de formation continue du réseau des Greta » puis bilan pédagogique et financier à partir de 2020.

Réf. : Note d'Information, n° 26.41. DEPP

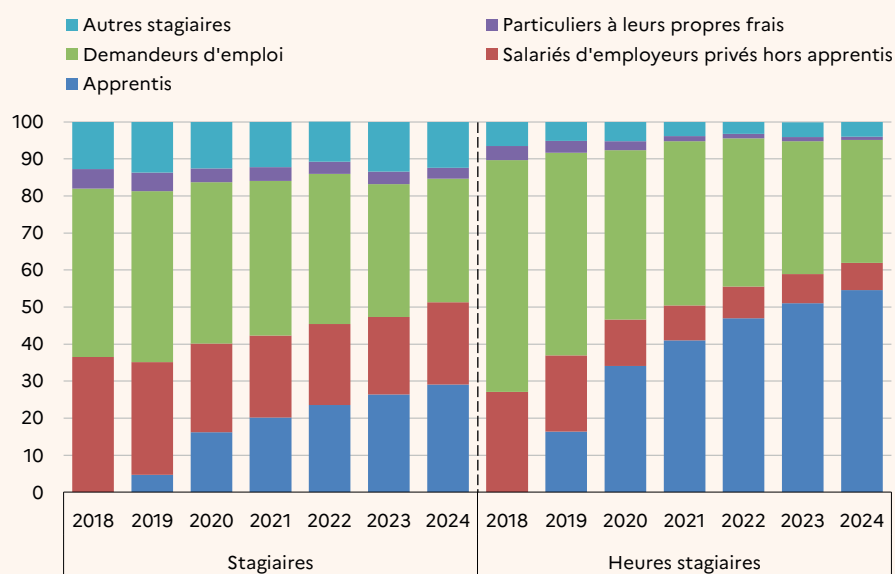
Une baisse de 11 % des bénéficiaires demandeurs d'emploi

En 2024 comme en 2023, le nombre des stagiaires est en baisse, car la hausse du nombre des apprentis ne compense plus le recul des autres stagiaires de la formation continue. Le nombre d'apprentis poursuit sa progression (+ 5 % en un an), tandis que celui des stagiaires demandeurs d'emploi diminue (- 11 %). Hormis les bénéficiaires salariés d'entreprise dont le nombre est en légère hausse (+ 1 %), tous les autres publics bénéficiaires de la formation continue connaissent aussi une baisse marquée (- 20 % pour les particuliers et - 11 % pour les autres stagiaires) (voir figure 4 en ligne). Les demandeurs d'emploi représentent en 2024 le tiers des publics formés par le réseau (- 3 points), toujours devant les apprentis (29 %, + 3 points), les salariés d'entreprises (22 %, + 1 point), les autres stagiaires dont les agents publics (12 %, - 1 point) et les particuliers (3 %, - 0,5 point) **↘ figure 2.**

55 % des heures de formation consacrées à l'apprentissage

Bien qu'un apprenti bénéficie en moyenne de deux fois plus d'heures de formation dans l'année qu'un demandeur d'emploi (voir figure 5 en ligne), la baisse des heures stagiaires des demandeurs d'emploi (- 10 %) n'est pas compensée par la hausse de celles des apprentis (+ 4 %). La diminution du nombre des demandeurs d'emploi affecte principalement les Greta qui ont dispensé 8 % d'heures stagiaires en moins en 2024, tandis que l'augmentation du nombre des apprentis profite d'abord aux GIP-FCIP (+ 8 %). En effet, malgré l'ouverture de l'apprentissage aux Greta rendue possible par la réforme, les demandeurs d'emploi restent leur principal public et représentent encore la moitié de leur activité pédagogique (49 % des heures stagiaires dispensées, en recul d'un point par rapport à 2023). L'apprentissage en revanche prédomine pour les GIP-FCIP (90 % des heures stagiaires et des fonds versés par les commanditaires) (voir figure 6 en ligne). Avec l'apprentissage, les GIP-FCIP contribuent pour 38 % du total des heures stagiaires et des produits financiers réalisés par le réseau au titre de la formation professionnelle (respectivement + 4 points et + 3 points). Uniquement sur le champ de la formation continue, le nombre moyen d'heures de formation dispensées par bénéficiaire est deux fois plus élevé pour les Greta que pour les GIP-FCIP, ces derniers assurant aussi les dispositifs de validation des acquis de l'expérience, avec des prestations d'accompagnement de très courte durée.

↘ 2 Évolution du poids des différents publics dans les stagiaires et les heures stagiaires entre 2018 et 2024 (en %)



Lecture : les apprentis représentent, en 2024, 29,1 % des stagiaires formés par le réseau des Greta et des GIP-FCIP et 54,6 % des heures stagiaires dispensées.

Champ : France, réseau des Greta et des GIP-FCIP.

Source : DEPP, enquête n° 63 « Bilan des actions de formation continue du réseau des Greta » puis Bilan pédagogique et financier à partir de 2020.

Réf. : Note d'Information, n° 26.41. DEPP

57 % des actions financées par les organismes gestionnaires des fonds de la formation professionnelle

En 2024, les fonds versés par les commanditaires publics sont en baisse de 8 % et ceux versés par les commanditaires privés en hausse de 2 %. Les fonds versés par France Travail en particulier ont fortement diminué (- 24 % contre + 2 % pour les organismes gestionnaires des fonds de la formation professionnelle [OGFF]). La part des commanditaires publics recule ainsi de 2 points et s'établit à 31 % (33,5 % hors sous-traitance) (voir figure 6 en ligne). S'agissant des financeurs, les OGFF contribuent à hauteur de 57 % des prestations des Greta et des GIP-FCIP (52 % au titre de l'apprentissage, + 2 points), devant les régions (20 % comme en 2023) et France Travail (6,7 %, - 2 points) qui privilégient des actions orientées vers des publics rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

Un nombre de stagiaires en recul dans la plupart des régions

Le nombre de stagiaires est en baisse partout par rapport à 2023, sauf dans les régions académiques de Corse, du Centre-Val de Loire, des Pays de la Loire et de la Guyane (voir figure 7 en ligne). Hors DROM, le recul est le plus marqué en Île-de-France (- 13 %) et le plus faible dans le Grand Est (- 1 %).

L'Île-de-France représente 10 % du total des stagiaires (- 1 point), en troisième position derrière les Hauts-de-France (11 %, + 1 point) et le Grand Est (15 %, + 1 point).

Le nombre d'heures stagiaires progresse en Bretagne (+ 4 %), où la hausse concerne principalement les demandeurs d'emploi, ainsi que dans les deux régions Hauts-de-France (+ 5 %) et Île-de-France (+ 2,5 %), où elle concerne d'abord les apprentis. En 2024, parmi les bénéficiaires, les apprentis deviennent majoritaires dans les Hauts-de-France (36 %, + 4 points) et en Guadeloupe (37 %, + 6 points), après Mayotte (48 %, - 4 points), les Pays de la Loire (39 % comme en 2023) et la région Auvergne-Rhône-Alpes (32 %, + 3 points) (voir figure 8 en ligne). Les salariés d'entreprise prédominent toujours à la Martinique, en Bourgogne-Franche-Comté et en Nouvelle-Aquitaine, les autres stagiaires en Corse et en Guyane. Ailleurs, bien qu'en recul (à l'exception du Centre-Val de Loire en hausse de 7 points avec 42 %), les demandeurs d'emplois restent majoritaires. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 26.41, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/notes-d-information